

TRANSNATIONAL GIVING EUROPE

Procédure

LES DONN PAR CHEQUE

Il est vivement conseillé de joindre le formulaire ci-joint à votre don par chèque et l'envoyer à :

Fondation de France

A l'attention de Noura KIHÉL Noura

40 Avenue Hoche

75008 Paris

Tel : 01-44 21 87 60

Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : tge@fdf.org

Web site: <http://www.fondationdefrance.org>

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation de France / TGE T00459

LES DONN PAR VIREMENT

Ils doivent impérativement faire apparaître dans l'objet la mention « TGE - Nom de la structure bénéficiaire ».

ATTENTION :

- Les dons transitant par le Transnational Giving Europe sont déductibles de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) mais pas de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).
- Une attestation fiscale utilisable au titre de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques vous sera envoyée sous trois semaines.
- Le TGE ne traite pas les adhésions et cotisations. Il n'accepte que les dons supérieurs à 50 euros.
- Chaque don fait l'objet d'un prélèvement de 5% couvrant les frais administratifs.

Formulaire de don par chèque

● Montant du don : EUROS

● Coordonnées du bénéficiaire :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

● Adresse d'expédition du reçu fiscal (si différente de l'adresse figurant sur le chèque):

Date et signature :